



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Lundi 7 juillet à 19h30

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, et le sept du mois de JUILLET, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : Martine CHAMPALE.

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, Mme Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAY, M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Carlos ESTEVES, Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT, Mme Laetitia CARRACO, Mme Christiane MOUNIER, Mme Sylvie GIRARDIN.

Excusés : M. Pierre-Yves PERRACHON (pouvoir à Gaël FROMENTÉ).

Le quorum est atteint.

En ouverture de la séance, le Maire laisse Raphaëlle MAHFOUDI se présenter aux conseillers municipaux. En effet, elle a intégré les services en tant que chargée d'accueil au centre social Bulle de Vie pour plusieurs mois suite à un remplacement congé maternité.

Viennent ensuite les propos liminaires du Maire :

« Chers collègues,

Avant de débiter l'ordre du jour de ce dernier conseil municipal avant la pause estivale, je souhaitais prendre un moment pour revenir brièvement sur les derniers mois, vous remercier pour votre engagement, et partager quelques perspectives.

Notre commune a poursuivi ses projets avec détermination : qu'il s'agisse des travaux d'aménagement, l'inauguration du boulodrome, le début des travaux de la route des Burriers, ou encore le soutien à nos écoles et l'accompagnement de nos associations.

Ces avancées sont le fruit d'un travail collectif, que je salue ici.

Je remercie l'ensemble des élus, les services municipaux, les agents et partenaires pour leur implication constante au service de nos concitoyens.

Ce travail de fond, souvent discret, est essentiel au bon fonctionnement de notre commune.

L'été est aussi une période importante pour la vie locale. Nos agents restent mobilisés pour assurer les services essentiels, et je sais que nombre d'entre vous resteront attentifs aux besoins de nos administrés.

Je souhaite à chacun et chacune d'entre vous un temps de repos bien mérité, propice au ressourcement et aux retrouvailles en famille ou entre amis.

Prenons le temps de souffler, pour revenir à la rentrée avec l'énergie nécessaire pour poursuivre nos engagements avec le même sérieux et la même ambition.

Je vous remercie.

Passons maintenant à l'examen de l'ordre du jour. »

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Martine CHAMPALE comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juin 2025

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juin 2025.

3. Compte rendu des réunions et commissions

Commission communication, culture et vie associative du 5 juin

Présentation du magazine Les Nouvelles Chapelloises, validation de la photo qui illustre la couverture du bulletin. Changement de photos compte tenu des requis techniques nécessaires. Modification de la date de réception des nouveaux arrivants plus proche de la rentrée (avancée au 26 septembre 2025). Evocation du concours photos organisé par la commune, avec choix de 2 photos (format non déterminé) qui seront exposées dans la salle Marianne de la mairie + d'autres emplacements à choisir pour exposer d'autres photos dans la mairie. Non reconduction de l'impression du plan de la commune. Le dernier est encore récent.

Commission voirie, urbanisme et cadre de vie du 14 juin et du 2 juillet

Aménagement à prévoir pour l'accès au nouveau citystade sans que les pistes du boulodrome ne soient empruntées ; aménagement à prévoir au cimetière pour créer de nouvelles cases de columbarium, ajout d'une nouvelle plaque pour le jardin du souvenir ; état de la chaussée avec eaux stagnantes impasse Saint Roch. Rebouchage provisoire à prévoir et voir pour réhabilitation des réseaux et enfouissement de l'aérien. Déplacement des Cidex de la rue ; Elagage à prévoir pour l'arbre à danser ; Dégradations récurrentes des potelets au Bocage, demande de devis pour un dispositif plus robuste ; Taille de haies monument des Journets, taille légère des services techniques mais demande de l'avis d'un spécialiste avant tout pour traiter l'ensemble ; busage fossé réalisé route des Burriers et rendu nécessaire par l'érosion d'un talus, coût partagé Mairie/MBA ; Stationnement abords salle des sports, protection du cheminement piéton en stabilisé à prévoir avec des poteaux en bois et demande faite au Département pour demander l'accès de leur parking des cars pour les manifestations ; Projet Novalys, la demande de création d'un second accès de lotissement sur la route a été refusée par la commune. Une partie interne lui sera rétrocédée pour revoir l'accès du lotissement et ne prévoir qu'un point d'accès sur la route. Le Maire précise que juridiquement, les aménageurs ne peuvent pas avoir une entrée de lotissement commune, d'où la solution de la rétrocession. Martine CHAMPALE pose la question de la suppression du local à vélo dans le projet ? pas de cave, pas de garage, ça fait beaucoup. Le Maire vérifie cette information qui ne doit pas être exacte ; installation aux feux récompense des Potets d'une signalisation pour les vélos leur permettant de ne pas avoir à s'arrêter au feu rouge.

Commission voirie du 2 juillet : réunion pour le choix de la finition des trottoirs route des Burriers. La solution retenue, en sable 0/10 renforcé, a l'avantage d'être perméable et vieillit bien mieux qu'un bi-couche.

Plan de désherbage sous-traité : revoir les zones à intégrer et prévoir un contrat pluriannuel. Aménagement cycliste aux Potets, un panneau pour les vélos leur permettront de franchir le feu rouge sous conditions. Echange de terrain à prévoir pour pouvoir profiter d'une plaine de jeux dans le prolongement du terrain annexe. Aménagement piéton à reprendre route de Romanèche suite à la sécurisation du lieu.

Commission enfance et familles du 24 juin

Animations annuelles Bulle de Vie : un bilan est tiré des animations existantes. A l'issue, certaines animations ne seront pas reconduites à la rentrée prochaine et il en sera proposé d'autres (exemple du self-défense qui répond aux problématiques du quotidien, et à l'étude : des activités bien-être et un temps des aînés) ; Recrutement de 4 animateurs permanents : les 3 premiers ont été retenus, et le quatrième vient d'être recruté. Il s'agit de Laura DE CRUZ ;

Rentrée scolaire à 396 élèves au primaire en septembre. Pas de fermeture de classe. L'IME reste à La Chapelle ;

Les différents règlement intérieurs ont subis des modifications ; Point sur les impayés (principalement cantine) dont certaines familles seront reçues par le Maire cette semaine ;

Les horaires de l'école maternelle ne changeront pas suite au questionnaire rempli par les parents ; Du 25 juillet au 1^{er} août se déroule le séjour vacances. Il est déjà complet, sans distinction d'âge ; Partenariat signé en 2026 avec le théâtre de Mâcon avec un budget de 4100€ à attendre pour l'accueil de spectacles.

Commission d'appel d'offres du 2 juillet : renvoi au point n°5 de la présente séance par le Maire

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Renouvellement du dispositif de la cantine à 1€

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public précisant que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge ;

Vu le décret n° 2021-126 du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance ;

Vu la délibération n°67/2022 en date du 7 novembre 2022 portant mise en place au 1^{er} janvier 2023 du dispositif de cantine à 1€ permettant une tarification sociale des cantines scolaires,

Vu la délibération n°53/2024 en date du 3 juin 2024 portant application des tarifs actuels des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024,

Vu le dispositif de la « cantine à 1 euro » consistant en une aide de l'Etat de 3€ pour tout repas pris par les enfants dont les familles ont un quotient familial inférieur à 1000, bonifiée de 1€ en cas de respect des dispositions de la loi Egalim,

Vu l'avis favorable de la commission enfance et familles en date du 24 juin 2025,

Considérant que la première convention triennale conclue avec l'Etat prend fin au 31 décembre 2025,

Considérant que la commune souhaite maintenir le dispositif de « cantine à 1 euro » afin de venir en aide aux familles les plus modestes de la commune,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE DE

- MAINTENIR le dispositif de cantine à 1€ pour les enfants fréquentant le restaurant scolaire de la commune ;
- DEMANDER le renouvellement de la convention triennale permettant ce maintien à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- DEMANDER le renouvellement du bonus Egalim ;
- AUTORISER le Maire à signer la convention à intervenir.

DIT que les tarifs applicables actuels sont les suivants :

Tarifs restaurant scolaire (Tarifs à compter du 1er septembre 2024)		
Quotient familial	école maternelle	école élémentaire
≤ 645	0.84 €	0.84 €
646 < X ≤ 880	1.00 €	1.00 €
881 < X ≤ 999		
≥ 1000	4.61 €	5.05 €
repas enfants occasionnels	6.04 €	6.59 €
professionnels	6.59 €	
adultes repas exceptionnel	7.58 €	

5. Restructuration d'un bâtiment comprenant un logement et un commerce – démolition d'un bâtiment R+1 : attribution du marché

Rapporteur : Hervé CARREAU

Le Maire précise que le montant total des travaux s'élèvent à 374 806,95€ H.T. à l'issue de la consultation, alors que le budget prévoyait 433 000€ H.T.

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2025 de la commune prévoyant en investissement les travaux de restructuration d'un bâtiment comprenant un logement et un commerce – démolition d'un bâtiment R+1,

Vu la délibération n°86/2021 en date du 6 décembre 2021 portant signature d'une convention de mandat avec Mâcon Habitat pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux dudit bâtiment,

Vu la délibération n°28-2025 en date du 7 avril 2025 votant le Budget Primitif 2025 et les crédits relatifs aux travaux de restructuration,

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 30 avril 2025,

Vu les 32 plis reçus,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 2 juillet 2025,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ATTRIBUE le marché le marché de restructuration d'un bâtiment comprenant un logement et un commerce – démolition d'un bâtiment R+1 aux entreprises suivantes :

Lot 1 désamiantage : entreprise STMD pour un montant de 31 980€ H.T.

Lot 2 démolition : entreprise MSTP pour un montant de 26 510,08€ H.T.

Lot 3 gros œuvre : entreprise GELIN pour un montant de 92 000€ H.T.

Lot 4 charpente bois, couverture tuile, zinguerie : entreprise SMP pour un montant de 24 804€ H.T.

Lot 5 menuiseries extérieures et intérieures bois, serrurerie : entreprise C'BOIS pour un montant de 90 109,17€ H.T.

Lot 6 plâtrerie, faux plafonds, peinture : entreprise GENAUDY pour un montant de 40 075€ H.T.

Lot 7 ravalement de façades : entreprise VINCENT pour un montant de 19 147,30€ H.T.

Lot 8 carrelage, faïences : entreprise BERRY pour un montant de 8 114€ H.T.

Lot 9 revêtements de sols souples : entreprise GENAUDY pour un montant de 2 800€ H.T.

Lot 10 électricité, courants forts et faibles : entreprise BERGEOT pour un montant de 18 855€ H.T.

Lot 11 chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires : entreprise GUERIN pour un montant de 20 412,40€ H.T.

APPROUVE les termes du marché à intervenir ;

AUTORISE le Maire à lancer le marché et signer toutes pièces utiles en la matière ;

PRECISE l'imputation de la dépense au budget principal de la commune.

6. Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Vu le recrutement d'un agent polyvalent aux services techniques,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Considérant que l'évolution de la commune et l'adaptation des moyens humains nécessite la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet ;

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- DE FERMER un poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- D'OUVRIR un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet.

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,

AFFECTE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent à nommer.

7. Adhésion de la commune au service informatique mutualisé de MBA

Rapporteur : Hervé CARREAU

Bernard GONNET demande si cette adhésion a pour conséquence de faire baisser les coûts. Le Maire répond que beaucoup d'interventions de premier niveau sont facturées par la prestataire informatique et représentent un montant élevé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2021-259 du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021 portant création d'un service informatique commun et approbation de la convention afférente à signer avec les communes volontaires,
Vu le courrier de la commune de La Chapelle de Guinchay en date du 26 mai 2025 confirmant son souhait d'intégrer le service informatique mutualisé de MBA,
Vu la délibération n°2025-088 du 19 juin 2025 portant approbation de cette adhésion par la commune de La Chapelle de Guinchay,
Vu la convention d'adhésion au service informatique mutualisé jointe en annexe,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADHERE au service informatique mutualisé de MBA à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

APPROUVE la convention d'adhésion entre MBA et la commune fixant les missions et les modalités financières jointe en annexe ;

AUTORISE le Maire à la signer.

8. Fixation de tarifs pour l'activité de Self-défense

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

L'activité va se dérouler à la Maison de pays, suite à la question posée par Franck BARRET. C'est la responsabilité civile de l'association concernée qui sera activée en cas de problème entre les participants, suite à la question de Brigitte GUILLAUME.

Le sol est adapté pour la pratique à la Maison de pays, et ce sont deux personnes qui interviendront sur cette activité, pour répondre aux questions d'Isabelle GIL.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet social du centre social Bulle de Vie,
Vu les tarifs en vigueur proposée aux usagers de notre centre social,
Vu la commission enfance et familles du 24 juin 2025,
Considérant qu'il est nécessaire de créer un tarif pour les inscriptions à la nouvelle activité de self-défense proposée,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE les tarifs annuels suivants pour la nouvelle activité de Self-défense proposée par le centre social Bulle de Vie :

Adultes : 140€

Jeunes 14-17ans : 95€

9. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N°19-2025 : Acquisition de la concession F8 au cimetière

N°21-2025 : Renouvellement de la concession G57 au cimetière

N°22-2025 : Renouvellement de la concession I24 au cimetière

N°23/2025 : Renouvellement de la concession C55 au cimetière

N°24/2025 : Autorisation d'ester en justice recours FILS-AIMÉ

10. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Point ressources humaines : la commune a recruté Baptiste DUFOUR à l'accueil de la mairie pour 3 mois jusqu'au 30 septembre suite à la prolongation de l'absence de notre DRH. En ce qui concerne les animateurs permanents, des entretiens ont été relancés suite au désistement d'un candidat retenu. C'est Laura DE CRUZ qui sera finalement recrutée à la rentrée le 25 août. Une nouvelle venue également dans nos effectifs au 1^{er} septembre aux services techniques en la personne de David BERRY, agent de maîtrise principal, qui nous vient de la ville de Mâcon pour occuper le poste de chef de service espaces-verts, voirie. Le Maire rajoute, pour les 2 nouvelles recrues aux services techniques, que ce sont des agents qui ont passé plus de 20 ans dans leur collectivité d'origine et qu'ils ont naturellement exprimé le besoin de partir sur un autre projet
- Rendez-vous d'information syndicale pour les agents organisée par la CFDT Interco 71 organisé le 04 juillet de 9h30 à 12h à la salle de la Place. Tous les services y ont été représentés
- Le challenge de la Mobilité organisé par MBA aura lieu du 15 au 21 septembre, comme projet alternatif à l'usage de la voiture individuelle
- 43 agents ont participé à la journée de cohésion qui s'est déroulée à Touroparc le 4 juin dernier. Le Maire n'a eu que des retours positifs et se satisfait du nombre de participants
- Compte-rendu de la réunion « télérelève » avec Suez : les rendez-vous sont à prendre par les habitants. Une antenne pour la télérelève se trouvera dans le clocher de l'église et Suez verra ensuite s'il est nécessaire d'en installer une seconde.
- Une convention pour la stérilisation des chats a été signée avec la clinique vétérinaire Saint-Vincent. Son coût n'est pas négligeable. Sandrine JAILLOUX demande comment ça se passe si on découvre que le chat est pucé. Dans ce cas, le Maire répond que c'est le maître de l'animal qui sera contacté par le vétérinaire pour prise en charge.
- L'inauguration de la fresque vers la Maison des jeunes se déroule le 11 juillet à 16h00
- Communication du Maire sur l'ouverture du concours de la Police Municipale. La mairie en a reçu l'information
- Le Maire revient sur les inaugurations du citystade et du boulodrome le 14 juin dont il a été très satisfait. Un moment de partage très agréable en présence de notre Député, du Président de MBA et de la Secrétaire Générale de la Préfecture
- La mairie a reçu un courrier du Moto Club de Juliéna pour la bénédiction Bacchus qui se déroule le 19 octobre
- Le Conseil est informé de la parution de l'arrêté préfectoral n°71-2025-06-11-00004 du 11 juin 2025 portant sur le sanglier et le pigeon ramier, ainsi que d'une information sur l'ouverture complémentaire pour les blaireaux

- Le PLU a été envoyé au PETR pour contrôler sa compatibilité avec le SCOT, ce qui constitue la première étape à réaliser après le vote du SCOT. Brigitte GUILLAUME demande s'il existe dans le SCOT des dispositions relatives aux lignes à haute tension, avec écartement de 50m de chaque côté de la ligne. Elle a vu un métreur à proximité. Le Maire dit que ces dispositions ne relèvent pas du SCOT.
- Lecture par le Maire du courrier de notre avocat pour l'expulsion d'un de nos locataires, avec mis en délibéré fixé au 18 septembre
- Courrier fait par la commune à Madame la Procureure de la République suite au signalement des riverains pour tapage
- Arrêté de restriction sur l'usage de l'eau : notre zone est passée en alerte.
- Lancement du Roquelaure de la simplification sous l'autorité du Premier ministre. Son but est d'améliorer l'action publique locale. Différentes dispositions sont déclinées. A suivre.
- Notification reçue pour le FCTVA 2025 en recette dans le budget : prévu en investissement 110 000€, versé 113 121,03€ ; en fonctionnement prévu 6 000€, versé 5 804,37€
- La commune va toucher un solde de subvention de 16 851,73€ de la part de la Région pour les travaux de la crèche. La subvention n'est pas inscrite au budget.
- Information sur la grève des gardes illimitée des pharmacies les nuits à partir de 19h
- Un arrêté préfectoral a été reçu en mairie concernant la flavescence dorée, maladie des vignes. La Chapelle en est touchée avec la commune de Saint Amour. Guillaume BOUCHACOURT identifie 3 phases, à savoir la prospection de la vigne, bio ou pas, le traitement obligatoire (le 3^e ayant lieu à partir du 15 juillet) pour finie ensuite par l'arrachage du pied s'il était touché.

11. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

Séverine GUILLOUX rappelle la tenue du Conseil d'Administration du CCAS le 9 juillet à 18h30. Elle annonce la commission 3S le 22 juillet à 18h30 en mairie et qu'elle participe au CVS des Primevères le 24 juillet à 10h et du Bocage le 6 août à 16h

Didier PIN évoque la deuxième phase des travaux du SYDESL pour la modernisation de l'éclairage public. Ce passage au led commencera mi-juillet et se prolongera en septembre. Pour le marché nocturne qui s'est déroulé le 27 juin, il remercie la ville de Fleurie pour le prêt des tables et bancs, mais également tous les bénévoles pour leur aide très tard dans la nuit. Ce marché a été un succès, avec une forte affluence. La plus forte selon le Maire que la commune ait connu. Enfin, il termine en informant le Conseil que l'équipe de Boules deuxième division en double de La Chapelle est devenue Championne de France.

Stéphanie ARQUÉ parle de la distribution du bulletin municipal qui se déroulera courant de la semaine prochaine, vers le 18-19 juillet. Un doodle sera envoyé par service communication pour les conseillers présents et volontaires. Elle transmet les remerciements des Boules, de l'ANACR, du Conciliateur de justice et de la Bibliothèque pour tous pour le versement de leur subvention 2025 par la commune. Elle informe ensuite de la déclaration d'une association « Culture et Bibliothèque pour tous de Saône-et-Loire » dont le siège social a été fixé dans la commune.

Enfin, elle revient sur les différentes assemblées générales

- L'AG valorisation des petits édifices religieux : ils participent au forum des associations et soulignent le soutien fidèle de notre commune. Ils bénéficient de la stabilité du soutien de leurs adhérents. En 2024, les réalisations étaient la Vierge sur angle de la rue Jules CHAUVET, la Madonne à St Amour et la Vierge sur le fronton de l'église de Chaintré 2025. En 2025, les projets sont l'entretien des 51 édifices, dont ¼ se situent à La Chapelle, la restauration d'une croix sur un chemin privé à Chânes et une 2^e sur Romanèche. Le bilan financier est à l'équilibre
- AG des Tambronn : ont organisé leur bal en septembre, ont participé au marché de Noël, ont fait leur bal solidaire pour IIHOP de Lyon. Le bilan financier est positif, ils ont 37 adhérents
- AG du CRU : 147 adhérents, dont 32 nouveaux. Leurs sorties sont les mardis et jeudis. Ils ont une section marche, crossfit et trail. Des sorties à thème sont organisées. Ils font des ventes gastro, la rando trésor, le tour des Crus avec 1124 participants, 150 bénévoles, 74 partenaires. Le bilan financier est positif et leurs activités reconduites. Le 1^{er} novembre 2026 aura lieu les 10 ans du CRU avec un spectacle prévu.
- AG de la Gym volontaire : 94 adhérents, participent au forum des associations, continuent sur les mêmes cours. Le bilan financier est positif, leur adhésion annuelle est de 145€.
- AG Jules Chauvet : inauguration d'une salle de dégustation à Villefranche le 5 décembre 2024, l'adhésion est fixée à 15€, ou 25€ avec un livre BD. Ils ont un projet de lancer une campagne de recrutement de bénévoles, ont beaucoup de recherches aux archives de Mâcon qui nécessitent bcp de travail, ont l'idée de rédiger un livre sur la dégustation par Jules Chauvet.
- AG du Basket qui s'oriente vers une gouvernance partagée. Ils ont 196 licenciés dont 123 masculins. Le bilan sportif est très bon, le bilan financier à l'équilibre. Ils ont reçu le label « école de basket » pour les 3 prochaines saisons. 2 nouveaux éducateurs arrivent, et ils remercient la mairie.
- AG de la boxe : 1 année d'existence. Ils ont 62 adhérents, dont 44 adultes et 18 ados. Le bilan financier est positif. 2 niveaux cours sont ouverts à la rentrée

Philippe LOURENCO dit que des personnes sont toujours mal garées devant la salle des sports au niveau de l'ascenseur. Il demande ensuite s'il existe des délégués du personnel à la mairie comme dans le domaine privé. Le Maire répond que non, c'est le Comité Social Territorial qui est compétent.

Sandrine JAILLOUX remercie Carlos ESTEVES pour l'organisation de la randonnée des conseillers qui s'est déroulée le 21 juin. Moment très agréable.

Elle évoque ensuite la réunion du CCJ la semaine dernière avec les parents pour une présentation de bilan : elle fait part d'un investissement important ces jeunes, les félicite. Ils ont beaucoup d'idées. Les jeunes élus ont grandi grâce au CCJ. Elle remercie Karine et Nathan, Séverine FALCOTET et Bernard GONNET, le Maire pour son ouverture d'esprit qui permet au CCJ de réaliser toutes ces actions. Ces jeunes sont toujours présents aux inaugurations, aux commémorations, apprécie leurs lectures pendant les cérémonies et sont toujours mis en avant par la Sous-Préfète. Une jeune élue du CCJ, suite à la visite de la caserne des pompiers, est parvenue à devenir JSP !

Elle demande l'aide des conseillers pour la bonne organisation de Septembre en or pour la course des enfants prévue le 28 septembre.

Point sur l'école : ont été distribuées le 30 juin aux CM2 une carte cadeaux de 15€ très appréciée. Le même jour, a été remis le permis piéton aux CE2. Une nouvelle Directrice arrive à la rentrée et sera reçue demain en mairie.

La fête de l'été jeudi dernier à Bulle de Vie, programmée à 16h30 devait avoir lieu pour les enfants et les parents, sur le thème du handisport. Mais cette partie a été annulée à cause des fortes chaleurs. A été maintenue la réception des bénévoles du centre social à 18h avec remise de cadeaux et karaoké.

Le Maire rajoute que pour les écoles, pendant la canicule, a été mise à disposition une climatisation portative pour le dortoir de la maternelle, de l'eau pour les élèves. Il précise que la climatisation existe déjà dans les bungalows des CM2.

Gilles SAUNIER demande si des actions ont été mises en place pour les anciens ? dans le cadre du plan canicule, ils ont tous été appelés plusieurs fois, même avant le déclenchement du plan. Une salle climatisée est à leur disposition à Bulle de Vie.

Franck BARRET informe les conseillers que l'aménagement de la route des Burriers a commencé et s'excuse par avances des désagréments rencontrés. Des réunions de chantier se déroulent tous les jeudis. Que les conseillers municipaux n'hésitent pas à remonter la moindre information pour que le chantier se passe au mieux.

Fin de la séance 21h38



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 JUILLET 2025

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
40/2025	Désignation du secrétaire de séance
41/2025	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juin 2025
42/2025	Renouvellement du dispositif de la cantine à 1€
43/2025	Restructuration d'un bâtiment comprenant un logement et un commerce – démolition d'un bâtiment R+1 : attribution du marché
44/2025	Actualisation du tableau des effectifs
45/2025	Adhésion de la commune au service informatique mutualisé de MBA
46/2025	Fixation de tarifs pour l'activité de Self-défense

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 JUILLET 2025

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
<u>CHAMPALE Martine</u>	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GIRARDIN Sylvie	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	Excusé, donne pouvoir à Gaël FROMENTÉ
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	